

André Malraux, «[Intervention au Sénat, séance du 16 décembre 1964]», intervention au cours de la discussion du projet de loi sur l'assurance maladie, maternité et décès des artistes, peintres, sculpteurs et graveurs. *Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. Sénat* [Paris], n° 70 S, 17 décembre 1964, p. 2392 et 2393.

André Malraux : Intervention au Sénat le 16 décembre 1964

.....

Je demande la parole.

.....

Monsieur le président, je n'ajouterai que quelques mots étant donné que le rapport que vous venez d'entendre épuise complètement la question. Non seulement il est le rapport du Sénat, mais il a repris les thèmes de l'Assemblée nationale.

Il pose deux questions auxquelles je dois répondre tout de suite : d'une part, nous dit M. le rapporteur, soucieuse de ne pas retarder le vote d'une loi impatientement attendue par les artistes, votre commission a renoncé à présenter un amendement. Je vous en suis reconnaissant, précisément pour la raison que vous donnez. Il est certain en effet que les artistes tiennent beaucoup à ce que ce texte prenne forme. Nous devons ensemble lui donner ensuite une forme plus complète, en tenant compte de ce que vous venez de dire, mais il est indispensable de commencer par agir et surtout de ne rien retarder. La commission, la vôtre, demande toutefois au Gouvernement, au cas où les études entreprises pour l'élaboration du décret d'adaptation se révéleraient infructueuses, de soumettre au Parlement un nouveau texte s'inspirant éventuellement de l'idée de l'assurance volontaire. Bien entendu, nous sommes d'accord. Je ne pense

pas que nous aurons besoin de soumettre un nouveau texte au Parlement. Je crois que nous pourrions créer les éléments de ce texte ou en tout cas de son application, tout bonnement avec votre propre commission.

Votre commission demande par ailleurs au Gouvernement «de bien vouloir confirmer notre interprétation qui semble la seule possible, à propos des départements d'outre-mer, par une déclaration expresse». Oui, le Gouvernement confirme. Sur ce point, nous sommes parfaitement d'accord.

Je n'ai donc rien à ajouter au texte même. Sur le fond, je dirai seulement, comme à l'Assemblée nationale, qu'il nous arrive assez rarement de nous trouver en présence d'un texte qui, quels que soient ses défauts ou ses insuffisances, représente un élément de justice pour tous les Français, pour ceux qui en sont bénéficiaires comme tout simplement pour ceux qui regardent. Le pays attend de nous, de vous, que la justice soit un peu plus grande – que la justice existe, c'est peut-être beaucoup demander – mais qu'il y en ait davantage. Nous sommes là pour cela. Vous savez tous que depuis de nombreuses années, les artistes se trouvent traités véritablement comme des Indiens intouchables. Nous mettons fin aujourd'hui à cette situation qui était profondément intolérable. Si ce que nous faisons n'est pas suffisant, je souhaite que nous continuions ensemble nos efforts dans cette voie. Je pense que vous serez de cet avis et je vous remercie. (*Applaudissements.*)